



NOTE ARGUMENTEE SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

Table des matières

INTRODUCTION – LES CARACTERISTIQUES DE L’AGGLOMERATION :	2
A – HISTOIRE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION :	3
B – ORGANISATION ADMINISTRATIVE :	6
C – LA GEOGRAPHIE DES PAYSAGES :	7
D – LE TERRITOIRE, SA POPULATION ET SES MODES DE FONCTIONNEMENT :	9
D – LA POLITIQUE D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L’AGGLOMERATION :	14
E – LA CANDIDATURE AU LABEL PAYS D’ART ET D’HISTOIRE :	16

INTRODUCTION – LES CARACTERISTIQUES DE L'AGGLOMERATION :

L'agglomération niortaise présente une identité riche et diverse en termes de dynamiques territoriale, économique, démographique et patrimoniale :

✓ **En matière territoriale :**

- Une situation géographique exceptionnelle, au cœur des espaces de développement du Grand Ouest français (*cf. infra*) ;
- Un raccordement routier et ferroviaire optimisé (autoroutes, gare TGV, aéroport) ;
- Une qualité de vie préservée.

✓ **En matière de dynamique économique :**

- Un territoire reconnu à l'échelle nationale comme **4ème place financière de France ce qui lui confère des spécificités métropolitaines** ;
- Une économie tertiaire très développée, les mutuelles constituant un vecteur de richesse locale très significatif ;
- Une hausse de la population depuis 2007 - + 2 841 habitants - avec une progression moyenne annuelle égale à 0.5 %.

✓ **En matière de de dynamique démographique :**

- Une population active et un nombre d'actifs en progression avec un taux d'activité - plus de 75% - supérieur aux taux d'activité départemental, régional et national.

✓ **En matière patrimoniale et d'attractivité :**

- Une activité touristique ancienne et fortement ancrée dans l'économie locale qui génère sur le territoire Niort-Marais Poitevin un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros (1/3 du chiffre d'affaires départemental),
- Des ensembles bâtis propres au monde urbain ou aux villages et centre-bourgs typiques du marais Poitevin,
- Des monuments historiques prestigieux (châteaux de Coudray-Salbart et de Mursay, Donjon de Niort, etc.),
- Un patrimoine naturel, historique, légendaire, gastronomique tout autant constitutif de la personnalité du territoire.
- 2 communes labellisées « Petites cités de caractère » : Arçais et Coulon.



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

A – HISTOIRE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Le territoire de la Communauté d'agglomération du niortais est situé dans le Département des Deux-Sèvres et la Région Aquitaine/ Limousin/Poitou-Charentes.

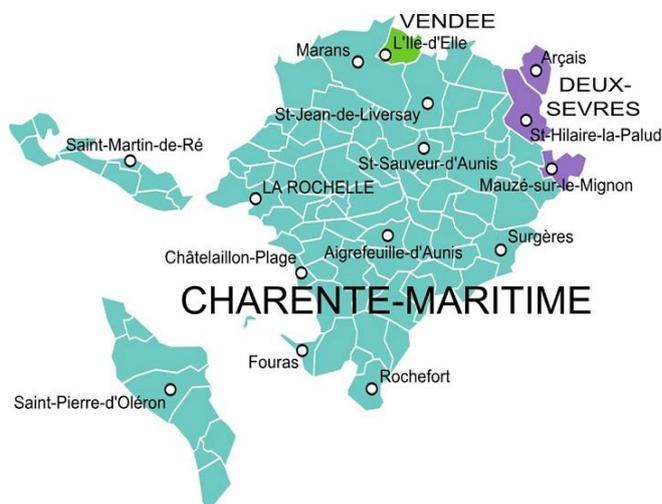
1 – Les anciennes provinces :

Les communes qui forment aujourd'hui le territoire de la Communauté d'agglomération du niortais faisaient partie, sous l'Ancien Régime, des provinces du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge.



Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois, La Marche, Limousin et Auvergne, G. R. de Vaugondy, vers 1774.

L'Aunis était la plus petite province de France pour ce qui était de la superficie. Le territoire de cette ancienne province correspond aujourd'hui au quart nord-ouest du Département de la Charente-Maritime.



La province de l'Aunis au XVIIIe siècle et les communes actuelles

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

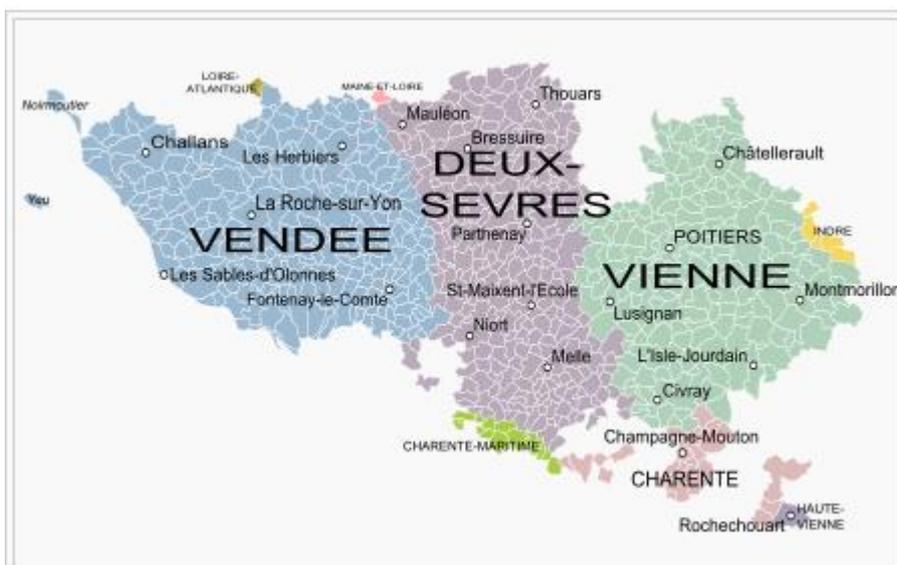
Les communes situées à l'extrême-sud du territoire de la Communauté d'agglomération du niortais et jusqu'aux faubourgs sud de Niort, appartenaient à la province de Saintonge.



La province de la Saintonge au XVIIIe siècle et les communes actuelles

2 – Le Département des Deux-Sèvres :

En 1790, la province du Poitou donne essentiellement naissance aux Départements de Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Le Département des Deux-Sèvres fait, vers le sud-ouest, une pointe dans l'ancienne province de la Saintonge, à laquelle il emprunte 25 921 hectares de son territoire.



La province du Poitou au XVIIIe siècle et les communes actuelles

3 – La Région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes :

Si en 1972, les circonscriptions d'action régionale se voient reconnaître le statut d'établissement public régional, ce n'est qu'avec la loi de décentralisation de 1982 que les régions sont créées. La Région Poitou-Charentes regroupe alors quatre Départements formés à la Révolution française à partir des anciennes provinces du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois. Seule l'ancienne province du Poitou a perdu sa partie occidentale, le bas Poitou,

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

devenu Département de la Vendée (Pays de la Loire). Les départements qu'elle regroupe sont la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.

Suite à la réforme de 2014, la Région Poitou-Charentes fait l'objet d'une fusion avec les Régions Aquitaine et Limousin. Elle couvre alors une partie du Grand Sud-Ouest, soit douze départements au total : Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Vienne.



Carte de la région avec ses départements, montrant les provinces qui existaient sur son territoire au XVIII^e siècle.

B – ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

1 – Les cantons :

La Communauté d'agglomération du niortais comprend 45 communes réparties sur 7 cantons, depuis la réforme territoriale de 2014 :

- ✓ Canton de Frontenay-Rohan-Rohan : 13 communes (Frontenay-Rohan-Rohan, Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Epannes, Fors, Granzay-Gript, Magné, Saint-Symphorien, Sansais, Vallans, Le Vanneau-Irleau),
- ✓ Canton de Mignon et Boutonne : 16 communes (Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Boisserolles, Le Bourdet, La Foye-Monjault, Marigny, Mauzé-sur-le-Mignon, Praises, Prin-Deyrançon, Prissé-la-Charrière, La Rochénard, Saint-Etienne-la-Cigogne, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Thorigny-sur-le-Mignon, Usseau),
- ✓ Canton de la Plaine niortaise : 10 communes (Aiffres, Brûlain, Chauray, Echiré, Juscorps, Prahecq, Saint-Gelais, Saint-Martin-de-Bernegoue, Saint-Romans-des-Champs, Vouillé),
- ✓ Canton d'Autize-Egray : 5 communes (Germond-Rouvre, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Sciecq, Villiers-en-Plaine),
- ✓ 3 Cantons de Niort.

2 – Les regroupements de communes :

a – L'agglomération du « Grand Niort » :

Entre 1964 et 1972, le « *Grand Niort* » se développe. Les communes prennent conscience de l'intérêt de la gestion commune de certaines compétences.

Dans les années 1960, la commune de Niort s'étend sur seulement 1 154 ha alors que les communes qui l'entourent (Souché, Saint-Florent, Saint-Liguaire et Sainte-Pezenne) disposent de vastes espaces.

Dès 1963, la commune de Souché envisage un rapprochement avec la commune de Niort pour gérer les travaux de voirie, d'assainissement, d'éclairage public, liés à la création d'un grand lotissement. La fusion avec la Ville de Niort est votée en Conseil municipal de Niort, le 5 juin 1964. L'intégration de Souché à Niort apporte à la Ville de Niort 1 388 ha supplémentaires. Sainte-Pezenne, qui a besoin d'un nouveau château d'eau, rejoint la Ville de Niort en 1965. Sainte-Pezenne est un gros bourg et dispose d'une superficie de 1 819 ha. En 1969, Saint-Florent qui dispose de nombreuses ressources (commerces et usines) est réunie à la Ville de Niort. La fusion de Niort et de Saint-Liguaire, en 1972, permet de créer une véritable agglomération niortaise.

b – La Communauté de communes de Niort :

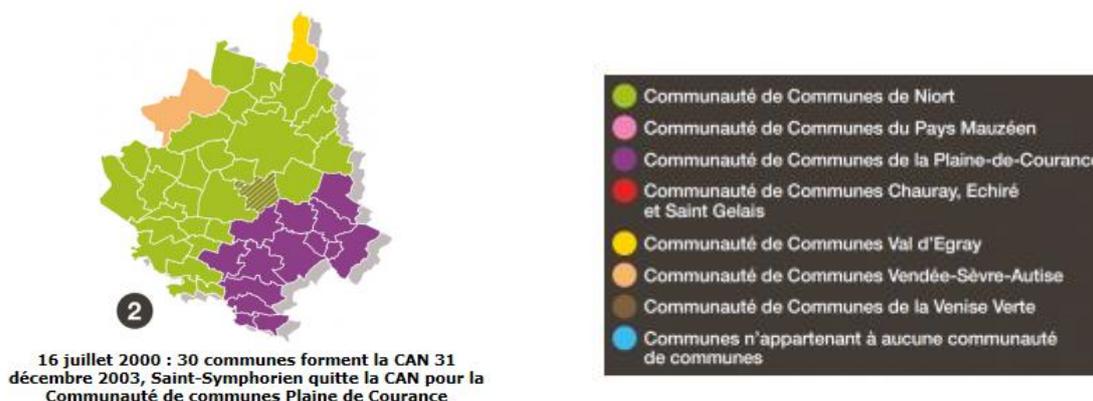
Avec la loi sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992, plusieurs communes envisagent de se regrouper pour divers motifs d'attraction : lycées, collèges, enseignements artistiques, spectacles vivants, cinémas, etc. La Communauté de communes de Niort est instituée par arrêté préfectoral du 7 décembre 1992. Elle est formée de 15 communes (Arçais, Benet, Bessines, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Bourdet, Niort, Sciecq, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Thorigny, Vallans, Villiers-en-Plaine, Vouillé).

En 1996, par délibération du Conseil de Communauté, le retrait de la commune de Benet est adopté.



c – La Communauté d’agglomération de Niort :

La Communauté d’agglomération de Niort est créée en 1999 par arrêté préfectoral du 31.12.1999, avec 16 communes. En 2000, elle est étendue à 30 communes mais le 31 décembre 2003, la commune de Saint-Symphorien décide de se retirer de la communauté d’agglomération de Niort.



d – La Communauté d’agglomération du niortais :

La Communauté d’agglomération du niortais créée en 2014 se compose de 45 communes s’étendant sur plus de 54 000 hectares de plaines et de marais. Avec plus de 118 000 habitants, ce territoire offre une diversité géographique et culturelle incomparable qui fait toute sa richesse et sa force. Niort, ville chef-lieu est la plus grande commune avec 57607 habitants (en 2012).



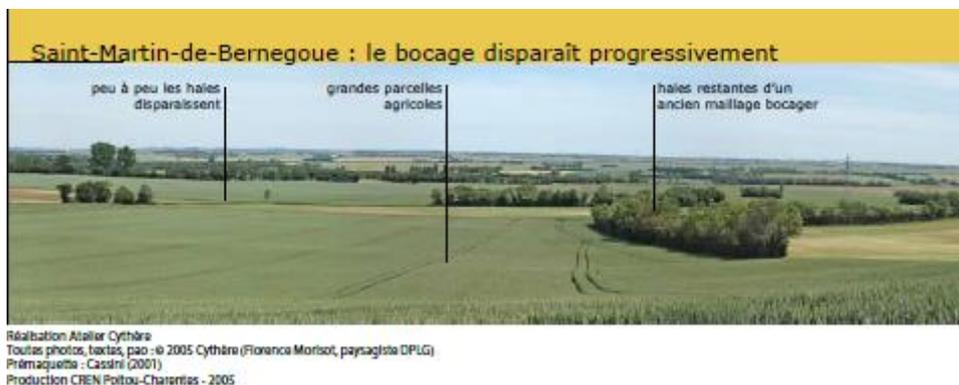
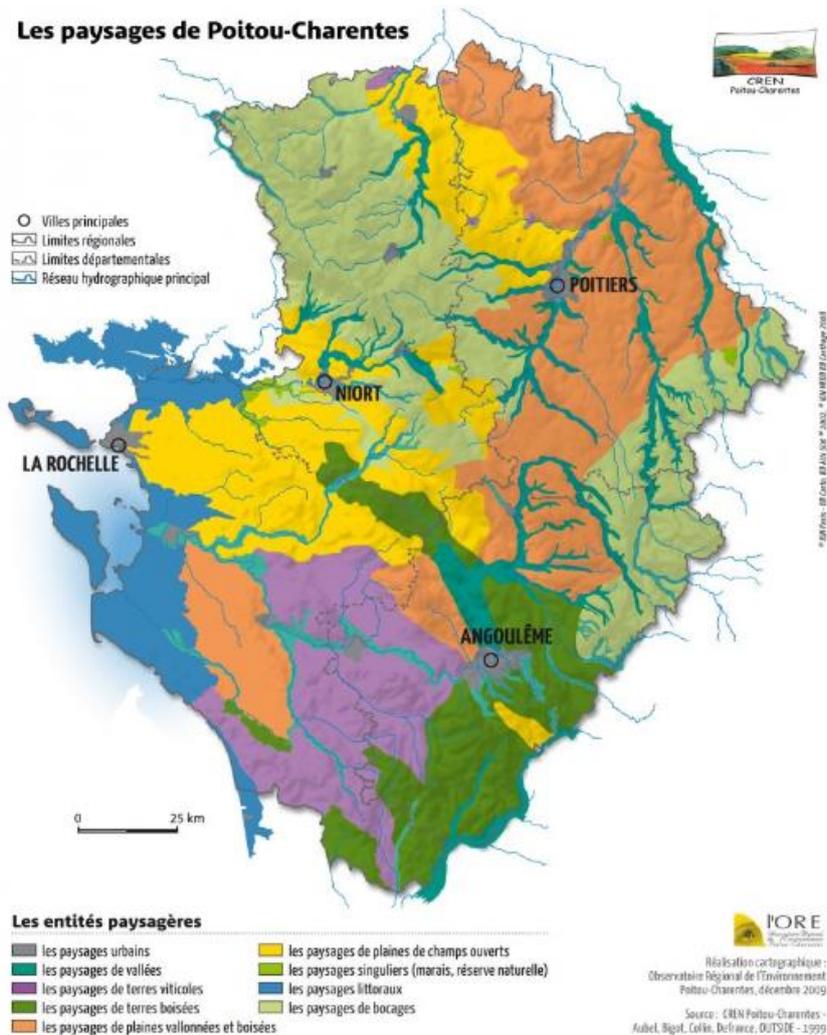
C – LA GEOGRAPHIE DES PAYSAGES :

La Communauté d’agglomération du niortais s’étend au Sud-Ouest du Département des Deux-Sèvres. Son territoire recouvre des nuances multiples sur le plan des paysages :

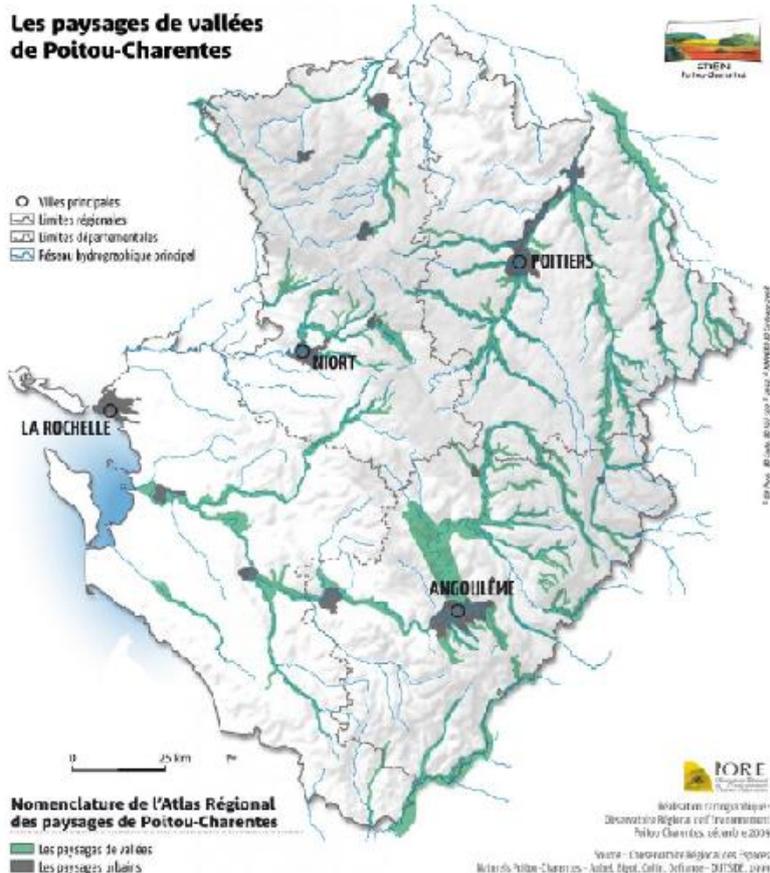
- ✓ Plane par définition, la plaine de champs ouverts de Niort présente de vastes espaces consacrés à la polyculture, à l’élevage et aux cultures céréalières. A l’intérieur de la plaine, une ancienne écharpe bocagère s’étire vers l’est, sur une trentaine de kilomètres. Elle offre, à cet endroit, un contraste avec la plaine par la présence d’un réseau existant de haies et évite à l’agglomération de se trouver directement en contact avec les plaines de Saintonge et de l’Aunis.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

- ✓ Ce territoire de champs ouverts est entrecoupé par la vallée de la Sèvre niortaise. En amont de Niort, l'urbanisation de l'agglomération qui s'inscrit le long de la Sèvre, marque fortement le paysage de cette vallée.
- ✓ La Venise Verte, à l'ouest, est située sur le bassin versant de la Sèvre niortaise, à la rencontre de la Vendée, de l'Aunis et du Poitou. Associé au marais desséché, ce marais mouillé forme une zone qui sert de champ d'expansion aux eaux d'inondation, en attendant leur évacuation vers l'Océan atlantique. L'hiver, elle sert de réceptacle des eaux des bassins d'amont et l'été, elle constitue une réserve d'eau pour les marais desséchés.



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016



Le marais poitevin,
Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, 2013

D – LE TERRITOIRE, SA POPULATION ET SES MODES DE FONCTIONNEMENT :

1 – La population active :

Avec 45 communes, la Communauté d'agglomération du niortais compte une population de 118 036 habitants (base 2012) répartis selon un large spectre : de 60 à 57 607 habitants pour Niort. Cette extrême hétérogénéité, rare sur le territoire national, confère à l'agglomération des spécificités rurales et urbaines.

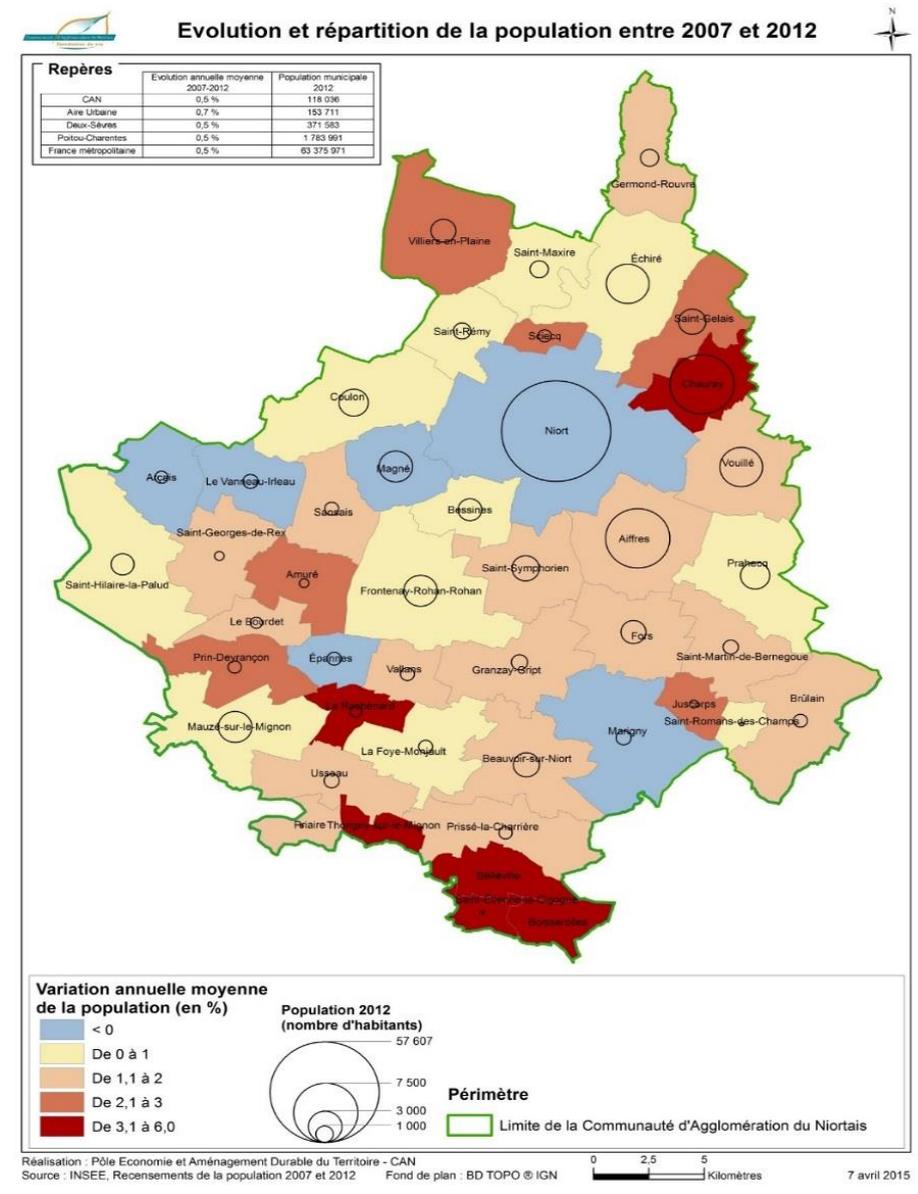
Parmi les 45 communes de la Communauté d'agglomération du niortais :

- seules 3 d'entre elles présentent plus de 5 000 habitants : Aiffres (5 360 habitants), Chauray (6 483 habitants) et Niort pour composer le pôle urbain de l'aire, avec Bessines, autour duquel s'articulent le fonctionnement économique et la dynamique démographique de l'aire,
- 5 communes comptent environ 3 000 habitants : Magné (2 727 habitants), Mauzé-sur-le-Mignon (2 772 habitants), Frontenay-Rohan-Rohan (2 954 habitants), Vouillé (3 262 habitants) et Echiré (3 282 habitants),

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

- 12 communes comptent de 1 000 à 2 800 habitants,
- plus de la moitié comptent moins de 1 000 habitants.

La hausse de la population depuis 2007 - + 2 841 habitants - avec une progression moyenne annuelle égale à 0.5 % est un atout fort du territoire, d'autant que si l'on constate un fléchissement démographique par rapport aux périodes précédentes, le pôle urbain (Niort, Chauray, Aiffres et Bessines) poursuit sa croissance démographique à un rythme de +0.2% par an en moyenne. C'est, de ce point de vue, l'un des pôles qui affiche un gain d'habitants significatif.



Territoire	Population municipale 2007	Population municipale 2012	Evolution entre 2007 et 2012 (en nombre)	Evolution annuelle moyenne 2007-2012 (en %)
CAN	115 195	118 036	2 841	0,5
Aire Urbaine	148 230	153 711	5 481	0,7
Aire Urbaine sans la CAN	33 035	35 675	2 640	1,5

Source : INSEE, Recensements de la population 2007 et 2012 (population municipale)

Par ailleurs, le territoire témoigne d'un accueil de nouveaux arrivants assez spécifique : majoritairement actifs, formés, qualifiés et d'un bon niveau de scolarisation (plus de 40% d'entre eux sont diplômés de l'enseignement

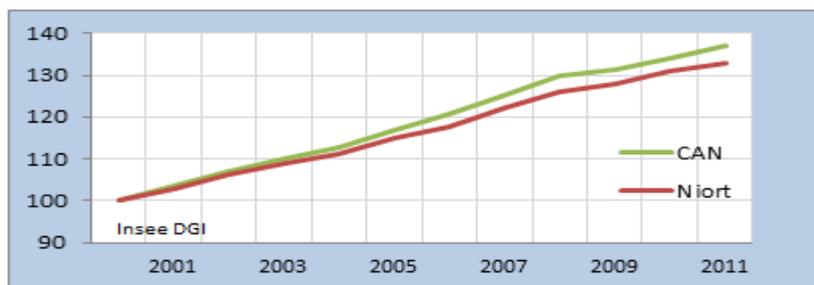
Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
 Date de télétransmission : 29/01/2016
 Date de réception préfecture : 29/01/2016

supérieur). De plus, l'aire niortaise présente un taux de diplôme élevé supérieur à la moyennes agglomérations de strates comparables.

Cette structure démographique « atypique » explique le revenu médian sur la Communauté d'agglomération du niortais (20 040€ par an soit 1 670 € mensuel) plutôt supérieur à ceux de la France (+4%), de l'ancienne Région Poitou-Charentes (+10%) et des Deux-Sèvres (+12%).

Il faut enfin souligner la croissance régulière de ce revenu médian sur la période 2001 – 2011 de façon plus marquée sur l'ensemble de la CAN que sur la seule Ville de Niort.

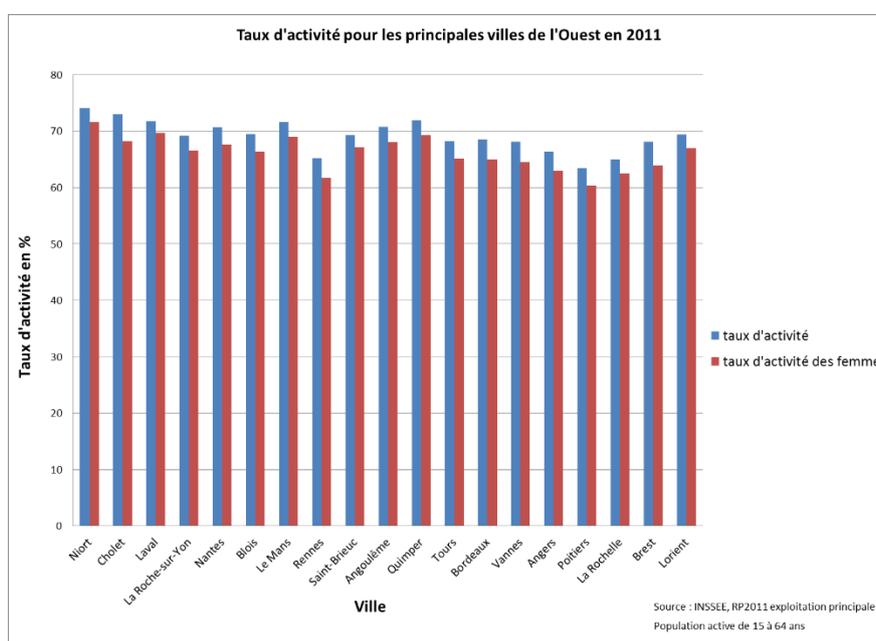
Evolution du revenu mensuel médian par UC entre 2000 et 2011
Base 100 en 2000



Il y a une **polarisation de l'emploi sur le pôle urbain** qui est toujours attractif pour les intercommunalités voisines.

La population active et le nombre d'actifs sont en progression avec un fort taux d'activité sur la Communauté d'agglomération du niortais qui compte près de 57 000 actifs de 15 à 64 ans.

Le taux d'activité - plus de 75% - est supérieur aux taux d'activité départemental, régional et national. Il est caractérisé par un taux d'activité des femmes - 73.3% - supérieur à ceux de la Région (69.3%) et de la France métropolitaine (69.1%).



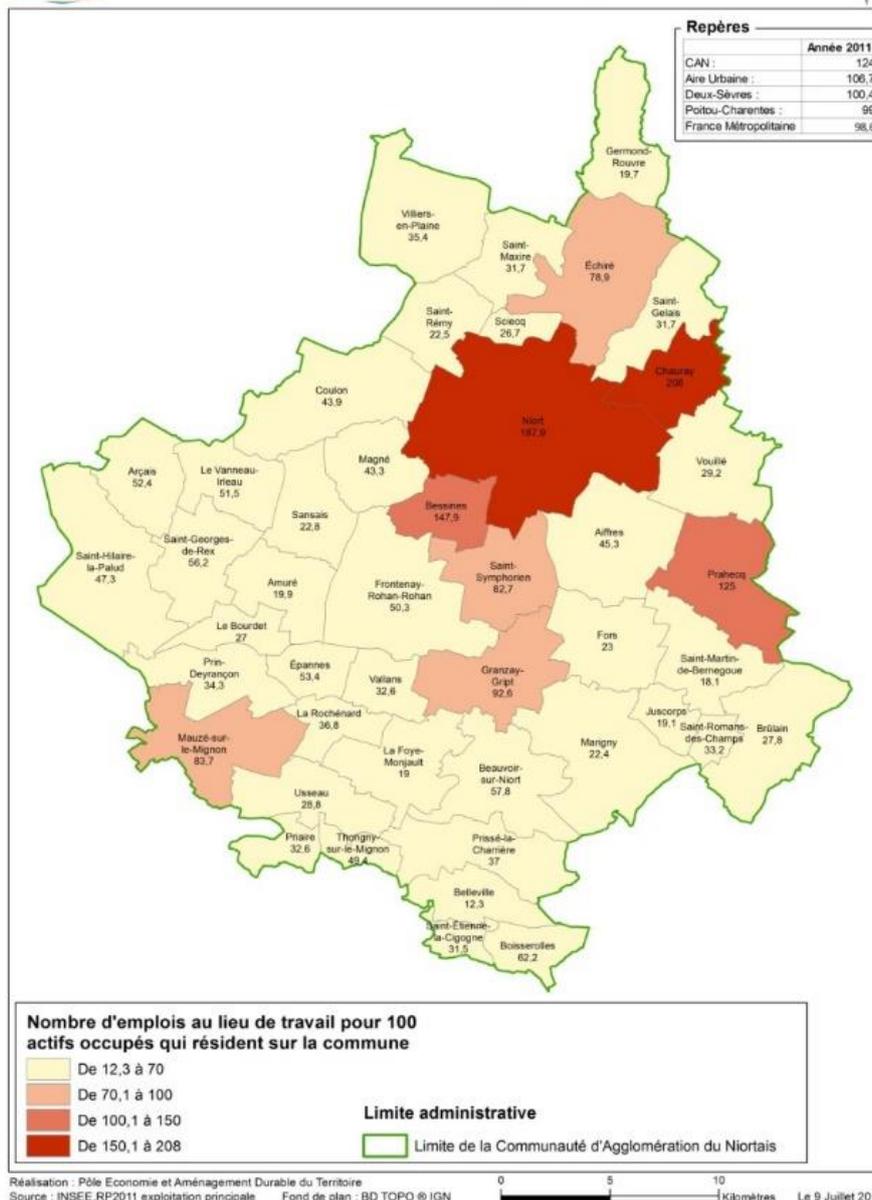
L'emploi est fortement polarisé sur le pôle urbain (84%). Ainsi, la Communauté d'agglomération du niortais compte plus de 63 000 emplois très concentrés sur quelques communes et 70% des nouveaux emplois créés sur la Communauté d'agglomération du niortais entre 2005 et 2015 ont vu le jour dans le pôle urbain (Niort, Chauray, Bessines et Aiffres).

Enfin, le territoire offrant plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs, il est alors très attractif pour les communes et structures intercommunales situées à proximité et notamment à l'est de la Communauté d'agglomération du niortais.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

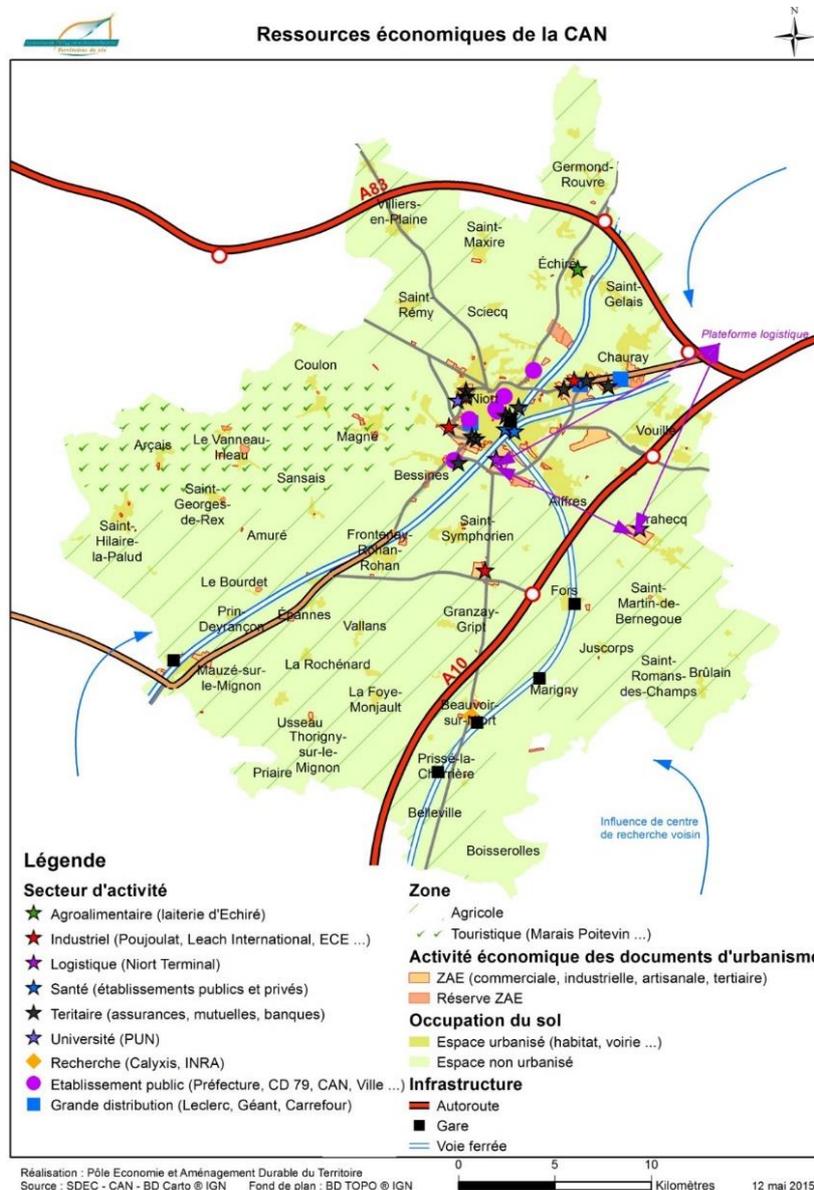


Indicateur de concentration d'emploi en 2011



2 – Le tissu économique :

Cette dynamique économique et la structure de l'emploi s'expliquent par les spécificités du tissu économique comptant des acteurs de rang national dont les mutuelles d'assurance, moteur de l'économie locale et support d'innovation, sont l'emblème.



Le territoire de la Communauté d'agglomération du niortais, pôle assurantiel et financier majeur, est reconnu à l'échelle nationale comme la **4ème place financière de France**. Ce positionnement historique repose sur l'implantation de grands sièges de mutuelles et d'assurances il est source de rayonnement et d'attractivité en faveur du territoire et au-delà.

Les activités connexes des mutuelles produisent un effet d'entraînement sur l'économie locale. Sur les 16 000 postes générés par la présence de sièges mutualistes : près de 10 900 postes dans les sièges ou dans les entreprises en dépendent financièrement. A ceux-ci s'ajoutent plus de 5 200 postes induits sur l'ensemble de l'aire pour subvenir aux besoins de consommation des salariés de ces établissements. Enfin, il faudrait encore, à cela, ajouter les postes générés dans les établissements sous-traitants des mutuelles et les postes induits par ces derniers. Ainsi, les salaires générés par ces emplois impactent le niveau de vie de 33 000 personnes.

Si le secteur du tertiaire est structurant, il ne faut pas négliger celui de l'industrie qui s'appuie sur la présence de leaders internationaux implantés sur la Communauté d'agglomération du niortais (Zodiac Electric, Leach International, Pierre Guérin, Poujolat, ...).

Le neuvième établissement employeur du territoire, l'entreprise Poujolat, est le siège d'une entreprise métallurgique innovante et d'implantation européenne, offrant de nombreux emplois sur le territoire.

Le territoire de la CAN compte des entreprises et activités logistiques à forte valeur ajoutée liées au positionnement géographique du territoire et à la qualité de sa desserte autoroutière.

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
 Date de télétransmission : 29/01/2016
 Date de réception préfecture : 29/01/2016

D – LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION :

En matière d'aménagement et de développement du territoire, la Communauté d'agglomération du Niortais mène des réflexions prospectives qui lui permettent de planifier son action et de disposer d'une vision globale du territoire à long terme.

1 – Le projet de territoire :

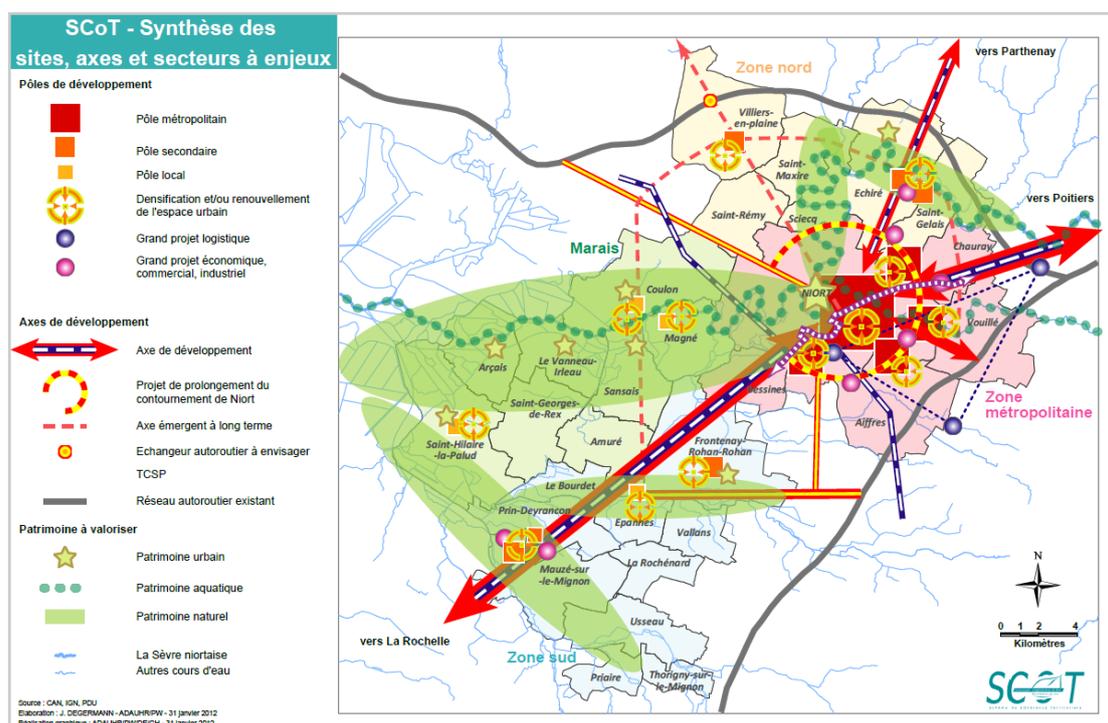
Une première version du Projet d'agglomération est élaborée en 2002, puis adoptée par le Conseil Communautaire le 14 octobre de la même année. En 2003, une démarche d'enrichissement du Projet d'agglomération est entérinée et un nouveau projet d'agglomération est validé en 2004, en Conseil communautaire.

En juillet 2014, compte-tenu de l'élargissement récent de la CAN à 45 communes, de nouvelles lois qui impactent profondément la vie publique et de la création en janvier 2016 de la nouvelle grande Région, les élus de la CAN initient la rédaction du nouveau projet de territoire. Ce document qui a pour objectif de définir la politique de développement territorial pour les 15 à 20 ans à venir sera soumis au vote des élus communautaires fin janvier 2016.

2 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

En 2004, la Communauté d'agglomération de Niort lance un diagnostic au SCoT qui est établi selon les thématiques mentionnées dans le Code de l'Urbanisme : équilibre social et habitat, équipements et déplacements, développement économique, environnement. Le SCoT est validé en 2013.

Avec l'avènement du territoire de la CAN à 45 communes au 1^{er} janvier 2014, la révision du SCoT sera opérationnelle début 2016.

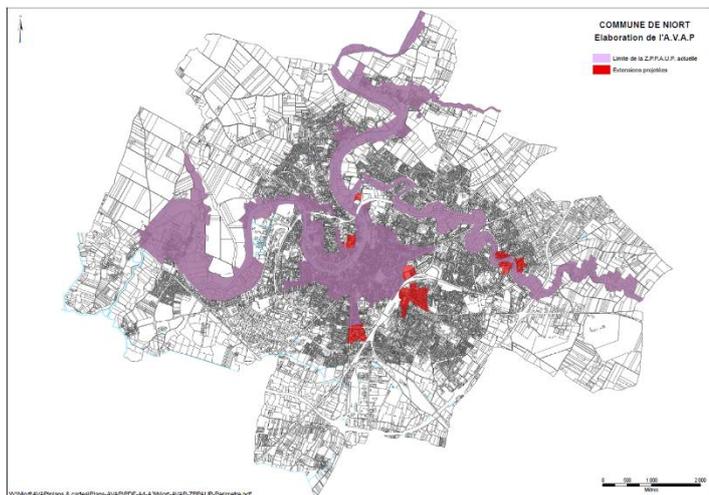


Sites, axes et secteurs à enjeux, 2013

3 – Urbanisme et protection du patrimoine :

En mars 2009, la Préfecture des Deux-Sèvres met en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) à Niort. En mai 2015, le Conseil municipal délibère sur une extension de la ZPPAUP en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) ayant rendu son avis, le projet est soumis à une enquête publique en octobre et novembre 2015.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016



En rouge : les extensions de la ZPPAUP

La **mise en place d'un secteur sauvegardé** sur une partie du centre-ville de Niort a été approuvée en Conseil municipal en septembre 2015. Situé entre la colline Saint-André et la place Saint-Jean d'un côté, et les bords de la Sèvre, les rues Alsace-Lorraine et Ernest-Pérochon de l'autre, cette création s'inscrit dans une volonté de préserver et de valoriser le patrimoine du cœur historique de la ville et d'en faire un atout de développement économique et touristique.

4 – Le Schéma de développement touristique :

En 2009, la Communauté d'agglomération de Niort choisit de se doter de la compétence facultative Tourisme. Cette volonté s'inscrit dans la perspective de construction d'un projet de territoire global intégrant l'activité touristique comme vecteur de développement.

Le Schéma de développement touristique de la Communauté d'agglomération de Niort, pour la période 2012-2015, a permis de dessiner les contours d'un avenir touristique commun et d'en identifier les principales conditions de mise en œuvre. Un diagnostic du territoire a mis en évidence quatre enjeux stratégiques :

- ✓ Affirmer la Sèvre niortaise comme véritable épine dorsale touristique ;
- ✓ Conforter l'activité existante tout en préservant le patrimoine commun ;
- ✓ Accroître les retombées économiques en étendant l'activité dans le temps et l'espace ;
- ✓ Accompagner l'appropriation touristique du territoire par la population locale.

a – Le secteur du tourisme :

Les chiffres clés :

- ✓ 490 000 visiteurs chaque année (hors tourisme d'affaires)
- ✓ 340 000 nuitées marchandes
- ✓ Une clientèle à 85 % française et issue de l'Île de France (25%), Poitou-Charentes (23%) et les Pays de la Loire (11%)
- ✓ 15% d'étrangers (Britanniques, Belges et Allemands, Néerlandais et Espagnols)
- ✓ Plus de 8000 camping-cars accueillis (Niort, Coulon, Arçais et Mauzé-sur-le-Mignon)

La filière touristique s'appuie sur 2 axes principaux : le tourisme d'affaires sur Niort et le tourisme de nature, concentré sur le Marais Poitevin et la Vallée de la Sèvre, destination à forte notoriété.

Depuis 2013, par l'action concertée des acteurs locaux, le territoire a renforcé son positionnement « destination affaires » en s'appuyant sur ses atouts : situation géographique stratégique et desserte optimisée (autoroutes, gare TGV, aérodrome), un parc hôtelier entièrement réhabilité (1300 chambres, 5000 lits marchands), des sites touristiques et des événements attractifs, des espaces d'accueil dédiés (pouvant accueillir de 20 à 3500 personnes). La filière touristique génère sur le territoire Niort Marais Poitevin un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros (source ADT79), soit le tiers du chiffre d'affaires départemental, ainsi qu'environ 1250 emplois salariés (source CCI).

Le tourisme d'affaire est particulièrement générateur de flux touristiques. En effet, les retombées économiques locales annuelles du tourisme d'affaires (séminaire, congrès, événements) sont évaluées à plus de 2 millions d'euros.

L'offre touristique se compose de deux éléments essentiels :

- ✓ **Un parc d'hébergement de qualité**

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

La Communauté d'agglomération du niortais compte 30 hôtels (dont 20 sur la ville centre), 226 meublés et gîtes, 71 maisons d'hôtes, 8 terrains de campings, 7 hébergements de groupes et 3 résidences hôtelières (regroupant 167 appartements) ;

✓ **Des sites touristiques, des évènements et des équipements attractifs**

Les 5 principaux sites de visites (donjon de Niort, Musée Bernard d'Agesci, Château du Coudray-Salbart, Maison du Marais poitevin, Parc ornithologique des Oiseaux du Marais Poitevin) rassemblent annuellement près de 95 000 visiteurs.

b – Le Marais Poitevin, fer de lance du tourisme local :

Le Marais poitevin a été labellisé le 20 mai 2010 **Grand Site de France**. C'est le 7e Grand Site de France après la montagne Sainte Victoire, le Pont du Gard, la Pointe du Raz, l'Aven d'Ornac, Bibracte Mont-Beuvray et le Puy de Dôme.

Ce label est une reconnaissance du travail accompli pour la sauvegarde et la valorisation des 18 553 hectares classés au cœur des marais mouillés. Il témoigne en particulier de l'immense valeur du patrimoine maraîchin, ce qui constitue une fierté et un facteur de promotion écotouristique.

Le 30 juin 2010, le Marais poitevin a reçu le prix des **Destinations Touristiques Européennes d'Excellence**. Ce prix est attribué par le ministère en charge du tourisme et Atout France, dans le cadre d'un concours européen.

Ce prix apporte une notoriété supplémentaire au Marais poitevin, au bénéfice des professionnels du tourisme et de l'ensemble du territoire.

c – Un accès multimodal aisé :

Outre la desserte routière et autoroutière, le territoire est accessible par voies aérienne et ferroviaire.

Situé à proximité de la halle événementielle l'Acclameur, l'**aérodrome** de Niort-Marais poitevin permet l'accueil d'aéronefs de type avions de transport régionaux, avions de transport militaire, avions d'affaires et avions légers. En centre-ville de Niort, la gare est particulièrement bien desservie avec des **liaisons TGV** régulières avec Paris, cette dernière est appelée à être optimisée autour de la LGV qui placera Paris à moins de 2 heures sur la base de plusieurs dessertes quotidiennes

5 – Déclaration métropolitaine de partenariat

Le paysage institutionnel est en pleine mutation avec la création de nouvelles régions aux compétences accrues. La Région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes sera la plus grande région de France en terme de superficie.

Aussi face à ces enjeux, il est apparu nécessaire à la CAN, aux Communautés d'agglomération de La Rochelle et de Rochefort Océan, et aux Communautés de Communes d'Aunis Atlantique, d'Aunis Sud, de Gâtine Autize, de Haut Val de Sèvres et du Pays de Fontenay-le-Comte de créer et de donner de la visibilité à un nouveau territoire.

Dans cette perspective, elles ont signé le 12 novembre 2015, à Niort, une déclaration métropolitaine de partenariat. Objectif : faire exister un territoire fort et cohérent entre les deux grandes métropoles nantaise et bordelaise qui se renforcent.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle collectivité, mais une métropole de projets. Les huit signataires s'engagent à représenter ensemble ce territoire au sein des nouvelles régions lors des différentes contractualisations ou élaborations de schémas régionaux. Elles s'unissent pour promouvoir une identité commune au niveau régional, national et européen et partager des stratégies territoriales dans différents domaines comme l'économie, l'aménagement de l'espace ou l'enseignement supérieur.

E – LA CANDIDATURE AU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :

C'est dans le cadre de ces compétences liées au développement économique et à l'aménagement du territoire que s'inscrit la **démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire**.

Elle correspond à la volonté politique, dans un contexte de régionalisation renforcé, de s'engager dans une voie de valorisation des patrimoines (bâti, paysager, historique, immatériel, mobilier...).

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

L'affirmation et la promotion de ses patrimoines, à l'extérieur, doit contribuer à faire émerger une « fierté territoriale » faisant de chaque habitant un ambassadeur du territoire.

1 – La structure des comités et commissions de travail

a – Le comité de pilotage

Il a pour mission de définir et valider les grandes étapes de la candidature :

- ✓ Présentation du label aux élus du territoire,
- ✓ Validation du lancement de la démarche Pays d'Art et d'Histoire,
- ✓ Définition de la méthodologie de travail,
- ✓ Validation du calendrier,
- ✓ Validation du plan détaillé du dossier de candidature,
- ✓ Validation du projet patrimonial.

Il rassemble les principaux acteurs intérieurs et extérieurs au territoire (élus, partenaires institutionnels, experts du territoire, techniciens).

b – Le comité technique :

Il assure le pilotage technique et l'animation de l'ensemble de la démarche. Il est constitué de techniciens et assiste la Commission patrimoine, le Comité de pilotage et les groupes de travail thématiques.

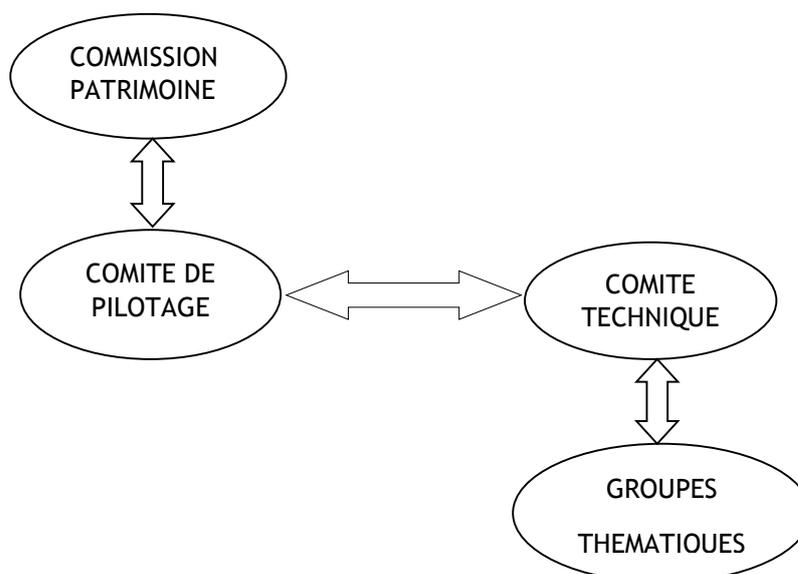
c – La commission patrimoine :

Elle rassemble les représentants –ou une partie d'entre eux- des 45 communes du territoire de l'agglomération. Elle donne un avis sur les orientations proposées à chaque étape de la candidature.

d – Les groupes de travail thématiques :

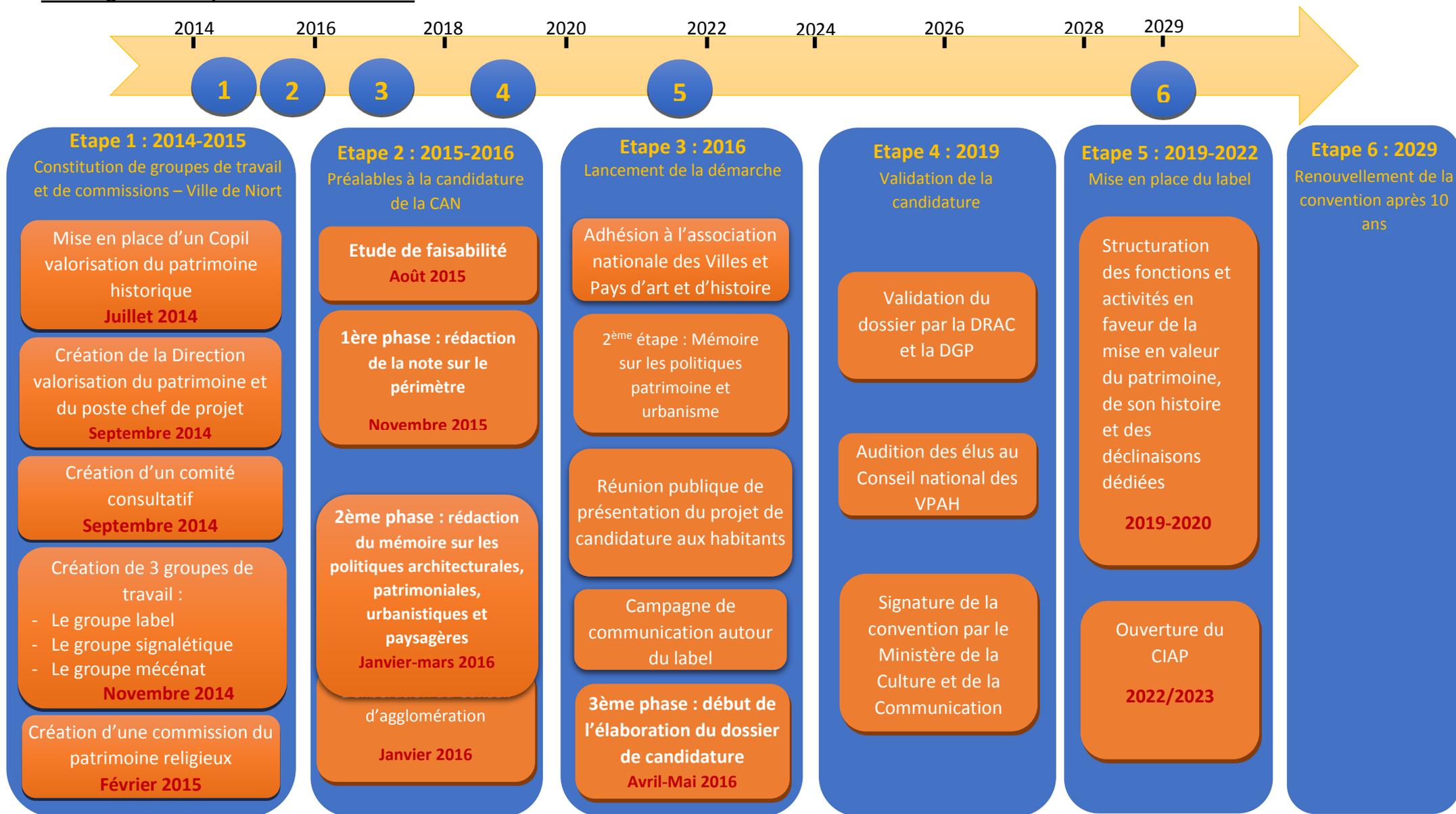
Ils sont composés d'acteurs concernés par les domaines d'intervention du label (paysages, patrimoine historique, urbanisme, développement économique, tourisme, etc.). Ils ont pour rôle :

- ✓ D'identifier les besoins et les attentes de chacun,
- ✓ De définir un programme d'actions en adéquation avec les problématiques identifiées sur le territoire,
- ✓ De déterminer le positionnement du futur Pays d'Art et d'Histoire dans le tissu culturel et patrimonial,
- ✓ D'identifier les actions dans les domaines culturels et patrimoniaux capables de répondre aux besoins du territoire.



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160125-c02-01-2016-1-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016

2 – Les grandes étapes de la candidature :



3 – Organisation et positionnement des fonctions de l’animation de l’architecture et du patrimoine :

Le label Pays d’art et Histoire permet de mettre en lumière des fonctions d’animation et médiation territoriales, de recherche et connaissance du patrimoine. Un chef de l’animation du patrimoine veillera à la promotion de ces fonctions à l’aide d’un budget qui y sera spécifiquement consacré.

Dans les logiques d’exercice de mutualisation des collectivités territoriales, ces différentes fonctions prendront appui sur les compétences exercées au sein de la Ville de Niort, de la Communauté d’Agglomération du Niortais et de l’office de Tourisme communautaire. Les aspects de communication et logistique feront l’objet d’une déclinaison particulière en lien avec l’ensemble des politiques publiques exercées sur le territoire et dans un souci de logique de projet intégrée. Enfin, le dossier de candidature pourra être affiné au regard des compétences d’exercice de la loi NOTRe, d’impulsions de projets portées par le Conseil Régional Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes et sera corrélé, en tant que de besoin, avec la future loi patrimoine.

Dans cette perspective, l’organisation fonctionnelle de l’animation de l’architecture et du patrimoine repose sur 4 fonctions identifiées comme suit :

- ✓ Médiation
 - Animations scolaires et périscolaires
 - Temps d’Activités Périscolaires (TAP)
 - Médiation grand public
 - Développement d’une offre pour le public empêché
 - Concertation avec les habitants
 - Participation aux manifestations nationales
 - Elaboration de circuits de visite
- ✓ Recherche et connaissance du patrimoine
 - Inventaire (Etude de terrain, consultation des archives, montage des dossiers documentaires)
 - Suivi des dossiers des Monuments historiques en cours de protection
 - Montage des expositions et des publications
- ✓ Elaboration de la signalétique patrimoniale, communication et diffusion
 - Développement du réseau Villes et Pays d’art et d’histoire régional
 - Alimentation de contenus web
 - Créations de documents et d’outils de médiations
- ✓ Graphisme, logistique, budget du service, comptabilité et secrétariat
 - Régie de recettes
 - Réservations (hôtel, repas, voiturage des conférenciers)
 - Plannings des manifestations

Le plan d'actions du service :



4 – Le Centre de l'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) :

Dans le cadre de la Convention Pays d'Art et d'Histoire signée avec le ministère de la Culture et de la Communication, la Communauté d'agglomération du niortais s'engage à créer un Centre de l'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

a – Un lieu d'information et de pédagogie

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine est un lieu privilégié d'information et de débats sur les projets d'urbanisme, les chantiers en cours, etc. C'est un espace de pédagogie qui s'adresse en priorité aux habitants du territoire et de la Région, mais également aux touristes. Il fait découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine de la Communauté d'agglomération du niortais, et présente les étapes successives de sa constitution. Créé en articulation avec les autres équipements culturels de la Communauté d'agglomération du niortais, il complète l'aménagement culturel du territoire.



Le contenu du CIAP pourrait donc être le suivant :

- ✓ Un espace d'exposition temporaire
- ✓ Un espace d'exposition permanente
- ✓ Un espace pédagogique
- ✓ Une salle de conférence
- ✓ Un centre de ressources documentaires

b – Un CIAP central et des CIAP relais :

La Communauté d'agglomération du niortais créera un CIAP central qui sera situé sur le site Boinot, porte d'entrée vers le marais poitevin. Il remplira des missions d'information, d'exposition, de formation et de documentation. Il orientera les visiteurs vers les CIAP-relais existants répartis sur le territoire de la Communauté d'agglomération (Château de Coudray-Salbart, château de Mursay, Maison du marais poitevin à Coulon, etc).

L'usine Boinot est le lieu pertinent pour l'installation du Centre de l'Interprétation, de l'Architecture et du Patrimoine de la Communauté d'agglomération du niortais. C'est un établissement symbole de l'héritage de la chamoiserie et de ses savoir-faire. Il dispose d'un espace spacieux (500 m² sont nécessaires) et est facilement accessible. Il correspond par ailleurs aux ambitions politiques de l'équipe municipale niortaise qui souhaite développer dans le cadre du Parc Naturel Urbain (PNU), la cale du port et la navigation sur la Sèvre, de Niort vers l'Atlantique. Son installation répond aux différentes ambitions politiques : requalification du site Port Boinot, développement du PNU à l'appui de l'investissement territorial intégré et de la mise en tourisme de la Sèvre navigable.